

DROIT DE SAVOIR

DP OCTOBRE 2017

On a faim



Lors de **formations** sur site (AOSI, NCAC...) vous pouvez choisir entre le remboursement du repas (jusqu'à 18 euros) ou le maintien de votre **ticket restaurant**. Dans ce cas, vous devez le signaler sur la feuille d'épargne.

Agents sous CCN : vous avez la possibilité de faire **grève** quelques heures en cours de journée. Les heures de grève doivent être bornées par des pointages et déclarées sur Horoquartz. La grève peut être effectuée sur les **plages fixes ou variables**. Si vous souhaitez faire grève en début ou fin de journée, il faudra un pointage d'entrée ou de sortie et une saisie en heure de la durée de la grève sur Horoquartz.

DU CODE DU TRAVAIL AUX
ACCORDS PAR ENTREPRISE



Vous êtes conseiller **bi-compétent** depuis moins de deux ans et poursuivez la pratique sur les deux champs. Demandez un réexamen de votre situation aux 2 ans de pratique de la bi-compétence afin de percevoir la **prime de l'accord GPEC** (article 5.1)



Lors d'un **déplacement professionnel**, le calcul déterminant le choix du mode de transport à privilégier doit être réalisé en coût complet. En revanche, on ne peut pas vous imposer le moyen le moins cher s'il y a accroissement de votre **temps de trajet** supérieur à 30% tout compris (récupération du véhicule, état des lieux chez le loueur, faire le plein...). En cas de difficultés, rapprochez-vous de vos élus SNU.

